



PROJET EDUCATIF LOCAL – APPEL A PROJET 2021

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de son Projet Éducatif Local, la Communauté de Communes des Terres d'Auxois apporte un soutien financier aux structures locales qui organisent des activités ou des actions en faveur des jeunes pendant le temps périscolaire et extrascolaire.

La campagne 2021 est engagée, l'appel à projet est disponible sur simple demande par mail à l'adresse suivante : contact@ccterres-auxois.fr

Deux types de demandes sont possibles :

- projet éducatif local, association sportive pour une aide à l'activité mise en place ;
- projet éducatif local, toutes associations pour une action, un projet spécifique.

L'objet de votre mail devra être formulé comme suit : demande de dossier de subvention PEL 2021.

Votre demande complète de subvention devra être adressée à la CCTA avant le **22 mars 2021 à 12h00**.

Elle pourra être envoyée par courriel, courrier postal ou déposée à la CCTA.

Aucun dossier ne sera pris en considération après cette date.

Pour prétendre à une aide, votre association doit répondre à, au moins, un des objectifs éducatifs de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois à savoir :

- favoriser le développement local en participant à l'attractivité du territoire ;
- promouvoir des activités spécifiques (techniques ou sportives...) et proposer une action éducative complémentaire à celles de l'école ;
- organiser des loisirs et des vacances pour tous, nécessaires à la mise en valeur de leurs des capacités physiques, intellectuelles et morales au travers d'échanges, de rencontres, de réalisations... ;
- développer un lieu agréable pour l'enfant, un lieu de rencontre, de découverte, d'apports pédagogiques, d'écoute, d'échanges et de dialogue avec les enfants, les adolescents et les familles ;
- favoriser l'apprentissage de l'autonomie en fonction du rythme de vie de chacun dans sa tranche d'âge ;
- développer l'esprit de solidarité, de citoyenneté, de respect de l'autre ainsi que la prise d'initiatives et la responsabilité ;
- faciliter son adaptation à l'environnement, à la vie quotidienne, à la vie de groupe.

En plus des objectifs ci-dessus, vous devez répondre aux deux critères ci-dessous pour prétendre à une aide financière:

- représenter une association sportive dont le siège social se trouve sur le territoire de la CCTA ;
- proposer une activité ou une action à destination des enfants/adolescents âgés de 3 à 17 ans révolus.